



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 48862

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les differences tarifaires selon les conseils generaux en matiere de prise en charge de l'hebergement des adultes handicapes. Ces variations peuvent aller du simple au triple pour un handicap identique. Elle lui demande s'il ne serait pas souhaitable d'envisager la creation d'un seul organisme tarifaire afin de gommer les inegalites existantes et de permettre ainsi aux etablissements de fonctionner avec des capacites financieres relativement semblables.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48862

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1039